



## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 JANVIER 2025

Nombre de conseillers : 19	L'an deux mille vingt-cinq le trente janvier à 19 heures 15 le conseil municipal de Villentrois-Faverolles-en-Berry, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Villentrois, sous la présidence de monsieur Jean-Paul Beccavin maire.
En exercice : 16	Date de la convocation : 22 janvier 2025
Présents : 14	<u>Présents :</u> Mme BARILLOT Marie-Agnès, M. BECCAVIN Jean-Paul, M. BOUVARD Romaric, Mme DE LA ROCHE Clémence, M. DEVILLERS Michel, Mme GAUTHIER Katia, M. GUIMPIER William, M. LEVEQUE Jean-Marc, Mme LAMBERT Bettina, M. MINET Alain, Mme PETIT Ghislaine, M. PINARD Christian, M. SEGRET Jacky, M. TROUSSELET Lionel
Votants : 16	<u>Absents excusés :</u> Mme CHIPAULT Florence pouvoir à Mme DE LA ROCHE Clémence M. BOISSIER Damien pouvoir à M. TROUSSELET Lionel <u>Secrétaire de séance :</u> Mme PETIT Ghislaine

Monsieur William GUIMPIER, maire démissionnaire, expose aux Conseillers Municipaux ce qui l'a conduit aujourd'hui à donner sa démission de son mandat de maire, actée par courrier de monsieur le Préfet en date du 14 janvier 2025, et remercie l'ensemble du conseil municipal de la confiance qu'il lui a témoigné tout au long de son mandat. Il donne la parole à monsieur Jean-Paul Beccavin.

### PROCÈS VERBAL DE L'ÉLECTION DU MAIRE

#### Élection du maire

Monsieur Jean-Paul Beccavin se porte candidat à la fonction de maire. Le Conseil Municipal procède au vote à bulletins secrets :

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	16
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	4
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7
a obtenu	
Monsieur Jean-Paul BECCAVIN	douze voix (12 voix)

**Monsieur Jean-Paul Beccavin ayant obtenu la majorité absolue, a été nommé Maire.**

## DÉLIBÉRATION n°2025-010 : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil que les articles L 2122-2 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles du nombre d'adjoints susceptibles d'être nommés, sachant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif l'égal du Conseil Municipal.

Conformément à ces dispositions, monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à déterminer le nombre à élire dans la limite de cinq.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et procédé au vote

➤ fixe le nombre d'adjoints à cinq

## PROCÈS VERBAL DE L'ÉLECTION DES ADJOINTS (suite)

### Élection des Adjointes

#### Élection du premier adjoint

Madame Marie-Agnès BARILLOT se déclare candidate au mandat de 1<sup>er</sup> adjoint. Le Conseil Municipal procède au vote à bulletins secrets :

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	16
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	3
Nombre de suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7
a obtenu	
Madame Marie-Agnès BARILLOT	treize voix (13 voix)

**Madame Marie-Agnès BARILLOT ayant obtenu la majorité absolue a été nommée 1<sup>ère</sup> adjointe.**

#### Élection du deuxième adjoint

Monsieur Jacky SEGRET se déclare candidat au mandat de 1<sup>er</sup> adjoint.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletins secrets :

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	16
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	5
Nombre de suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6
a obtenu	
Monsieur Jacky SEGRET	onze voix (11 voix)

**Monsieur Jacky SEGRET ayant obtenu la majorité absolue, a été nommé 2<sup>ème</sup> adjoint.**

#### Election du troisième adjoint

Monsieur Christian PINARD se déclare candidat au mandat de troisième adjoint.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletin secret :

**Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	16
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8
a obtenu	
Monsieur Christian PINARD	quinze voix (15 voix)

**Monsieur Christian PINARD ayant obtenu la majorité absolue a été nommé 3<sup>ème</sup> adjoint.**

**Élection du quatrième adjoint**

Monsieur Lionel TROUSSELET se déclare candidat au mandat de quatrième adjoint.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletins secrets :

**Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	16
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue	9
a obtenu	
Monsieur Lionel TROUSSELET	seize voix (16 voix)

**Monsieur Lionel TROUSSELET, ayant obtenu la majorité absolue, a été nommé 4<sup>ème</sup> adjoint.**

**Élection du cinquième adjoint**

Monsieur Michel DEVILLERS se déclare candidat au mandat de cinquième adjoint.

Le Conseil Municipal procède au vote à bulletins secrets :

**Premier tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	16
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)	1
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	3
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7
a obtenu	
Monsieur Michel DEVILLERS	douze voix (12 voix)

**Monsieur Michel DEVILLERS ayant obtenu la majorité absolue, a été nommé 5<sup>ème</sup> adjoint.**

### **DÉLIBÉRATION n°2025-011 : INDEMNITÉ DE FONCTION DU MAIRE**

L'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit les indemnités pour les fonctions de maire. Ces indemnités sont plafonnées légalement en vertu de l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le montant de l'indemnité de fonction du Maire correspondant à 40,3 % de l'indice brut 1027- majoré 835 dans les communes de 500 à 999 habitants.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote à bulletins secrets,

- ✓ Vu le résultat du vote
- fixe l'indemnité de fonction du maire à 40,3 %, taux maximum, de l'indice brut 1027-majouré 835.

En cas d'augmentation de l'indemnité, l'automatisme de la revalorisation de l'indemnité du Maire sera appliquée.

### **DÉLIBÉRATION n°2025-011 : INDEMNITÉ DE FONCTION DES ADJOINTS**

L'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit les indemnités pour les fonctions des adjoints. Ces indemnités sont plafonnées légalement en vertu de l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le montant de l'indemnité de fonction des adjoints correspondant à 10,7 % de l'indice brut 1027- majoré 835 dans les communes de 500 à 999 habitants.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote à bulletins secrets,

- ✓ Vu le résultat du vote
- fixe l'indemnité de fonction des adjoints à 10,7 %, taux maximum, de l'indice brut 1027- majoré 835.

En cas d'augmentation de l'indemnité, l'automatisme de la revalorisation de l'indemnité des adjoints sera appliquée.

### **DÉLIBÉRATION n°2025-013 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE VILLENTOIS-FAVEROLLES-EN-BERRY LYE**

Suite à la démission de monsieur William Guimpier de son mandat de Maire, il convient de désigner un nouveau délégué au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Villentris-Faverolles-en-Berry-Lye.

Monsieur Jean-Paul Beccavin propose sa candidature à la fonction de délégué au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Villentris-Faverolles-en-Berry-Lye.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, désigne monsieur Jean-Paul Beccavin à la fonction de délégué.

Les délégués au Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Villentris-Faverolles-en-Berry-Lye sont les suivants :

#### **Délégués :**

- Monsieur BECCAVIN Jean-Paul
- Madame BARILLOT Marie-Agnès
- Madame CHIPAULT Florence
- Madame LAMBERT Bettina
- Madame PETIT Ghislaine

### **DÉLIBÉRATION n°2025-014 : SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE VALENÇAY EN BERRY : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE**

Suite à la démission de monsieur William Guimpier de son mandat de Maire, délégué titulaire au syndicat mixte du Pays de Valençay en Berry, il convient de désigner un nouveau délégué ou nouvelle déléguée titulaire.

Monsieur Michel Devillers, délégué suppléant, propose sa candidature à la fonction de délégué titulaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, désigne monsieur Michel Devillers, délégué titulaire au syndicat mixte du Pays de Valençay en Berry.

Il convient de désigner un délégué suppléant, en remplacement de monsieur Michel Devillers. Monsieur Jacky Segret, propose sa candidature à la fonction de délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, désigne monsieur Jacky Segret, délégué suppléant, au syndicat mixte du Pays de Valençay en Berry.

Les délégués au Syndicat mixte du Pays de Valençay en Berry sont les suivants :

**Délégués titulaires**


- Madame Clémence De la Roche
- Monsieur Michel Devillers

**Délégués suppléants**

- Monsieur Jacky Segret
- Madame Florence Chipault

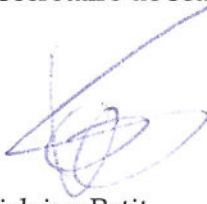
*La séance a été levée à 20 heures 15*

Le maire



Jean-Paul Beccavin

La secrétaire de séance



Ghislaine Petit